

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 MARS 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASABONNE, Mme ARTIGAU, TEULADE, IDOPE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme MENE-SAFFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GIRAUDON, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Joseph LEES	à	Aimé SOUMET
	Michel BARRERE-MAZOUAT	à	Jean CASABONNE
	Anne VOELTZEL	à	Martine MIRANDE
	Dominique FOIX	à	Gérard ROSENTHAL
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
	Pierre SERENA	à	Maylis DEL PIANTA
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Robert BAREILLE	à	Aurélie GIRAUDON
	Christophe GUERY	à	André LABARTHE

Suppléants : Yves CALIARO suppléant de Jean LABORDE

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, Suzanne SAGE, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE, Marylise GASTON

RAPPORT N° 150319-26-PAH-

REÇU

Le 26 MARS 2015

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

CIAP : PROROGATION DU DELAI D'EXECUTION DE L'OPERATION

M. Aurisset indique que les travaux d'aménagement du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine sont achevés.

Cependant, les diverses adaptations et autres modifications, qui ont fait l'objet d'avenants validés par l'assemblée communautaire, ont engendré des retards dans l'exécution des travaux par rapport aux délais fixés dans les marchés initiaux.

Aussi, pour tenir compte des dates de réception (janvier 2015 pour les travaux de second œuvre et fin mars 2015 pour la scénographie) et afin de régulariser la situation par rapport aux marchés, il convient de proroger le délai de 4 mois pour le second œuvre et 6 mois pour la partie scénographie.

Où cet exposé,

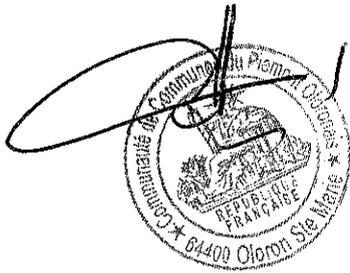
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDE DE PROROGER** le délai d'exécution des travaux d'aménagement du CIAP tel que ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants correspondants

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 mars 2015

Suivent les signatures

Affiché le 26.03.15



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

Le 26 MARS 2015

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE